

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 avril 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 avril 2020

2020 V. 32 Vœu relatif aux actions pour faire face à la crise sanitaire et préparer le déconfinement.

Le Conseil de Paris,

Attendu qu'avec la crise sanitaire liée au COVID 19, l'humanité fait face à l'une des plus grandes pandémies de l'histoire moderne ;

Attendu que le Conseil de Paris souhaite remercier vivement les soignant-es, les agent-es du service public, et toutes celles et ceux qui nous permettent de continuer à vivre parfois au prix d'une exposition accrue à la maladie ;

Attendu que le Conseil de Paris souhaite rendre hommage à toutes celles et ceux qui combattent l'épidémie jour et nuit ;

Attendu que le Conseil de Paris souhaite être aux côtés de toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher ou ont un proche malade ;

Attendu que le Conseil de Paris remercie chaleureusement les Parisiennes et les Parisiens qui s'astreignent jour après jour avec beaucoup de sérieux, dans des conditions difficiles, en particulier pour les plus modestes, au respect des règles du confinement et des gestes barrières ;

Attendu que la Ville de Paris, en raison de son statut de capitale, de sa centralité, de ses équipements de santé qui concernent de facto tous les franciliens, des fonctions stratégiques présentes sur son territoire et de son poids dans l'économie nationale, a une responsabilité particulière vis-à-vis de ses habitant-es, de celles et ceux de la Métropole et du pays tout entier ;

Attendu que cette crise a mis en lumière les tensions sur l'offre de soins en Ile-de-France et à Paris et que son organisation devra être repensée pour permettre de faire face à de nouvelles crises et de les anticiper ;

Attendu que cette crise met en lumière le nécessaire renforcement dans notre système de santé, de la place de la santé publique, des politiques de prévention, de santé environnementale, de réduction des risques et de santé communautaire ;

Attendu les enjeux de démocratie sanitaire et la nécessaire appropriation par les citoyens des questions de santé et de prévention pour devenir de véritables acteurs aux côtés de l'ensemble des professionnels de santé ;

Attendu que par son statut de Ville-Département, son histoire, et des partenariats institutionnels mis en œuvre, la ville de Paris est un acteur incontournable de la politique de santé sur le territoire parisien ;

Attendu que la crise a révélé des situations de vulnérabilités spécifiques liées à l'âge, aux conditions sociales et environnementales et que la Ville de Paris s'est employée à protéger ces publics en priorité ;

Attendu qu'en raison de sa densité et de l'intensité des flux qui la traversent, la Ville est fortement touchée par l'épidémie ;

Attendu que la Ville a, dès les premiers signes de la crise, pris des mesures et travaillé en étroite coopération avec l'État, les autorités sanitaires et la Préfecture de police pour proposer une doctrine, des actions et des expérimentations afin de limiter la propagation du virus, d'être aux côtés des publics fragiles, isolés ou précaires, et de maintenir la vie économique et sociale ;

Attendu que la Ville doit poursuivre ses actions d'urgence pour être aux côtés de celles et ceux qui se battent jours et nuits contre la maladie, ainsi que des individus, des familles, associations ou entreprises qui sont fragilisés par cette crise ;

Attendu que l'action de la Ville pour protéger les résidents des Ephaad publics comme privés, et apporter assistance et réconfort à toutes les personnes âgées devra rester très soutenue dans les mois à venir ;

Attendu que la Ville doit apprendre à vivre avec le risque sanitaire dans les mois à venir et adapter son fonctionnement en conséquence ;

Attendu que les risques de contamination ont une probabilité importante de perdurer, des stratégies adaptatives doivent être proposées ;

Attendu que la Ville doit apprendre à vivre avec le risque de contagions dans les mois à venir et adapter son fonctionnement en conséquence ;

Attendu que nous devons veiller, dans ce cadre, à éviter de créer de nouvelles chaînes de contamination ;

Attendu que l'impact de la crise sur les entreprises appelle des mesures de soutien fortes ;

Attendu que la médecine de ville et les pharmacies, déjà très engagées aux côtés des personnels soignants des hôpitaux, sont en lien quotidien avec les habitants et permettent un maillage territorial au plus près des Parisiennes et des Parisiens, et auront un rôle central dans la gestion du déconfinement ;

Attendu que malgré les mesures d'urgence, la crise sanitaire exacerbe et aggrave les inégalités sociales, comme c'est malheureusement le cas dans la majorité des communes et des pays ;

Attendu que tout dispositif de confinement doit être adapté pour ne pas aggraver ces inégalités ;

Attendu que nous devons collectivement tirer les leçons de cette crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économique ;

Attendu que nous devons mettre en place les conditions de résilience destinées à faire face aux futures crises de ce type afin de minimiser les impacts sociaux, sur la santé, et notre cadre de vie ;

Attendu que la Ville travaille en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, les collectivités limitrophes et la Région Ile-de-France ;

Attendu que la Ville, à travers le C40 et le réseau des villes francophones, partage son expertise avec les métropoles du monde ;

Attendu que le débat public et la transparence doivent être garantis par la réunion des assemblées délibérantes et des instances de démocratie participative ;

Sur proposition de l'Exécutif et des groupes SOCA, PCF-FG, GEP, UDI-MODEM, Génération·s, et RGCI,

Émet le vœu :

- **Que la Ville continue à aider ceux qui sont mobilisés et leur rende hommage :**
 - Toutes les mesures nécessaires au soutien des personnels soignants, à la médecine de ville, aux structures de l'accompagnement sanitaire, psychologique et social, et à l'accompagnement des publics les plus fragiles continuent à être mises en œuvre en coopération avec l'État et ses services déconcentrés ;
 - Les enfants des agents des services publics essentiels, comme ceux des personnels soignants, des agents de transports publics, des professionnels de la protection de l'enfance, ou des commerçants soient accueillis en priorité dans les écoles ;
 - Lors du prochain Conseil de Paris, la citoyenneté d'honneur soit attribuée aux personnels de l'AP-HP et à tous les personnels du secteur médico-social des secteurs publics et privés ;
- **Que nos efforts soient tournés vers la solidarité avec les plus fragiles et ceux qui sont auprès d'eux :**
 - Le soutien aux familles en difficulté, aux personnes âgées, en situation d'isolement ou de précarité soit notre priorité d'action dans les prochains mois ;
 - La Ville continue à agir pour protéger les victimes de violences intra familiales ;
 - Un programme d'accompagnement éducatif exceptionnel soit mis en œuvre pour lutter contre l'aggravation des inégalités scolaires ;
 - La Ville continue à soutenir toutes les initiatives de solidarité et de convivialité notamment le bénévolat ;
- **Que des actions soient mises en place pour garantir la sécurité sanitaire lors du déconfinement :**
 - La reprise de l'activité municipale se fera dans le respect des règles de prévention, de sécurité et de protection pour les agents municipaux dont le dévouement a une nouvelle fois été exemplaire durant les semaines passées ;

- La réouverture des crèches, écoles et collèges soit conditionnée et proportionnée à la capacité à protéger les élèves et l'ensemble des personnels en contact avec les jeunes ;
 - La gestion du déconfinement soit accompagnée par une mise à disposition gratuite de gel hydro-alcoolique dans l'espace public et dans tous les lieux, publics ou privés, accueillant du public ;
 - La Ville soutienne le principe du port de masques sur l'espace public et dans les transports en commun ;
 - L'accès à ces masques soit garanti à chaque parisienne et parisien ;
 - En plus des 2,2 millions de masques distribués gratuitement aux Parisiennes et aux Parisiens, la Ville incite à la vente de masques en tissus par les grandes enseignes, répondant aux normes Afnor2, produits localement, à prix encadrés ;
 - Développe une stratégie d'ampleur pour le développement des tests PCR (Polymease Chaîne Reaction) et des tests sérologiques ;
 - Une réflexion sur l'accessibilité et le partage de l'espace public et l'adaptation transitoire des mobilités soit menée, notamment pour le développement des voies dédiées au vélo et à la marche, l'accès aux parcs et jardins et aux cimetières, en étroite concertation avec les groupes politiques, les maires d'arrondissements et les élus d'arrondissement ;
- Que des actions et réflexions soient menées pour préparer l'après crise sanitaire :**
- Que soit initiée une revue en profondeur de la place de la Ville aux côtés des autorités de santé dans la conduite de la politique sanitaire et de santé environnementale ainsi que des moyens pour la déployer avec ses services et équipements ;
 - En plus des mesures de soutien aux acteurs économiques et sociaux déjà effectives, un plan de relance de l'économie coconstruit avec les groupes politiques du Conseil de Paris, les Maires et les élu.es d'arrondissement, soit présenté au Conseil de Paris du mois de juillet, intégrant des objectifs de transition vers une économie plus sobre et durable, de soutien à l'emploi, de sauvegarde des outils de production, de soutien aux acteurs culturels, de relocalisation de certaines productions notamment agricoles, en coopération avec la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France ;
 - Dans ce cadre une attention particulière soit apportée aux secteurs de la restauration et de toute la bistronomie parisienne ;
 - Les documents stratégiques de la Ville de Paris (PLU ; PCAET ; Stratégie résilience ; Contrat local de santé, schéma des séniors, schéma de la protection de l'enfance, Pacte de lutte contre la grande exclusion...) soient révisés pour intégrer les leçons de cette crise, en étroite concertation avec les groupes politiques, les Maires et les élu.es d'arrondissements ;
- Que les instances de concertation et de contrôle démocratique soient maintenues :**
- Une commission sociale et santé soit convoquée en format téléconférence pour faire un premier bilan sanitaire avant le prochain Conseil ;

- Dès que les conditions seront réunies, toutes les instances de démocratie participative reprennent leurs travaux et soient consultées sur les grandes orientations de la politique de la Ville, si besoin de manière dématérialisée ;
- Une commission dont le mode de fonctionnement s'inspirerait des Mission d'Information et d'Évaluation fasse, le moment venu, le bilan des mesures prises pour faire face à la crise ;

- **Que la ville accompagne le deuil et le souvenir :**
- Une commission composée de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris soit mise en place pour travailler sur l'accompagnement du deuil des familles touchées par la perte d'un être cher pendant l'épidémie, ainsi que sur la mémoire de cette tragédie, et soumettre une série de propositions lors d'un prochain Conseil de Paris.